

**RICHARD TRUMKA**

Président de TUAC et de l'AFL-CIO  
(États-Unis)

**PIERRE HABBARD**

Secrétaire général

Vice-présidents : **Marc Leemans**,  
Président de la Confédération  
belge des syndicats chrétiens (CSC),  
Belgique ; **Naoto Ohmi**, Secrétaire  
général de la Confédération  
syndicale japonaise (RENGO),  
Japon ; et **Lizette Risgaard**,  
Présidente de la Confédération  
syndicale danoise (FH), Danemark

## Commission syndicale consultative

La **Commission syndicale consultative** auprès de l'OCDE (**TUAC**) porte la voix du mouvement syndical à l'Organisation. Les 59 centrales syndicales qui lui sont affiliées dans les pays de l'OCDE représentent plus de 58 millions de travailleurs. TUAC compte également des membres associés en Afrique du Sud, au Brésil, en Indonésie et dans la Fédération de Russie.

Avec d'autres partenaires du mouvement syndical international, TUAC promeut l'adoption de cadres d'action visant à instaurer une prospérité partagée pour les travailleurs. Il a pour ambition d'affirmer le rôle positif du dialogue social et de la négociation collective dans l'élaboration de normes réglementaires justes et responsables.

TUAC a étroitement suivi l'examen de la Stratégie pour l'emploi de l'OCDE et les projets en cours sur « L'Avenir du travail », en mettant l'accent sur la qualité des emplois, l'existence de marchés du travail justes, le renforcement des institutions du marché du travail et une vision équilibrée de la flexibilité. TUAC a contribué au projet « Vers le numérique » et à l'établissement de principes et de cadres d'action, en plaidant en faveur d'une réglementation solide et tournée vers l'avenir, à l'appui de marchés plus compétitifs et d'une approche de la transformation numérique centrée sur l'humain (notamment une transition juste pour les travailleurs). TUAC a également contribué aux travaux de l'OCDE sur le devoir de diligence et l'utilisation effective des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, instrument central grâce auquel les grandes entreprises rendent des comptes sur leurs activités.

Pour plus d'informations, voir : [www.tuac.org](http://www.tuac.org) ;

Twitter : @TUACOECD. @RichardTrumka ; @habbard ■



Extrait de :  
**Secretary-General's Report to Ministers 2019**

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/d4b4a55c-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2019), « Commission syndicale consultative (TUAC) », dans *Secretary-General's Report to Ministers 2019*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/21ccf470-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.